



## **Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations**

### **Secrétariat de la délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation**

#### ***Structure d'accueil***

La délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation est composée de 36 sénateurs désignés à la proportionnelle des groupes politiques de manière à assurer une représentation équilibrée des commissions permanentes. Elle est chargée d'évaluer les conditions de l'application locale des politiques publiques intéressant les collectivités territoriales. Elle est également chargée de veiller au respect des principes de la libre administration et d'autonomie financière et fiscale des collectivités ainsi qu'à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel.

La délégation a par ailleurs reçu compétence pour l'évaluation et la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales, en liaison avec le conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales (CNEN).

À ces fins, elle élabore des rapports d'information et procède à des auditions. Ces travaux revêtent un caractère essentiellement évaluatif et donnent lieu à des propositions d'adaptation du droit en vigueur.

Elle est assistée par un secrétariat, intégré à la direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations (DIPED), et composé actuellement de trois administrateurs, de deux administrateurs-adjoints et d'une assistante de direction.

#### ***Descriptif du stage proposé***

Au sein du secrétariat, le stagiaire sera chargé de contribuer aux travaux visant à la rédaction d'un rapport de contrôle. Il aura, en particulier, à participer l'organisation et à la tenue des auditions et à la réalisation de supports de communication. Il pourra aussi rédiger des notes d'analyse juridique et d'effectuer des travaux de recherche sur certains dossiers, notamment en matière de simplification des normes. Il participera également à la rédaction de comptes rendus de réunions.

Dans ces conditions, il aura la possibilité de découvrir le rôle d'une instance spécifique du Sénat, représentant les collectivités territoriales en vertu de l'article 24 de la Constitution, de contribuer à son fonctionnement et d'enrichir ainsi sa culture juridique.

Le stage pourra débuter dès que possible pour une durée de trois mois (minimum) à six mois (maximum), en fonction des disponibilités du candidat. Il s'effectuera à temps plein (35 h par semaine), des aménagements étant possibles pour permettre à l'étudiant de satisfaire en tant que de besoins aux exigences liées à son cursus universitaire.

Rémunération selon la réglementation en vigueur.

### ***Profil recherché***

- Étudiant en Master I ou II ou prépa-Concours de Sciences Po ou Master I ou II de droit public ou collectivités territoriales ;
- Détenir de solides connaissances en droit public, avoir le goût des questions juridiques et de l'analyse des politiques publiques ;
- Posséder un esprit de synthèse et de bonnes qualités rédactionnelles ;
- Être disponible, apte au travail en équipe et réactif
- Respecter la confidentialité sur les travaux effectués.

### ***Candidatures***

Les candidats ont jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour transmettre leur CV, accompagné d'un relevé des notes obtenues au dernier diplôme ou examen, et d'une lettre de motivation à l'adresse suivante: [stages@senat.fr](mailto:stages@senat.fr)

En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation peut être contactée au numéro suivant: 01.42.34.20.89